

Commune de Pierrefonds

Conseil Municipal du 9 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 9 avril à 20h30, le Conseil Municipal de PIERREFONDS, dûment convoqué le 2 avril 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Michèle BOURBIER, maire.

Présents : Madame Michèle BOURBIER, Monsieur Bernard ROBERT, Monsieur Michel LEBLANC, Madame Jacqueline HEURTAULT, Madame Françoise SMESSAERT, Madame Françoise SANTUNE, Monsieur Guy FRIEDRICH, Monsieur Yves GAUTHIER, Madame Isabelle SIGAUD, Monsieur Antonio MENDES, Monsieur Damien BARATTE, Madame Aurélie LAMBRE, Monsieur Ronan TANGUY, Monsieur Jean-Marc GOSSOT, Madame Emmanuelle DANAN.

Pouvoirs :

**Madame Florence DEMOUY à Monsieur Michel LEBLANC
Monsieur Laurent LAMAND à Monsieur Bernard ROBERT
Madame Marie-Alice DEBUISSER à Madame Michèle BOURBIER
Mme Dolorès HUDO à Monsieur Jean-Marc GOSSOT**

Secrétaire : Monsieur Michel LEBLANC

Madame le maire ouvre la séance et rappelle que chacun a été destinataire du compte rendu de la séance du 5 mars 2019 et demande s'il y a des observations.

Madame DANAN souhaite préciser la phrase suivante :

« Madame DANAN indique avoir informé il y a quelque temps Mme BOURBIER de ce problème car d'autres constructions sont concernées sur la même zone, et lui avoir demandé de prendre un arrêté indiquant qu'il s'était passé quelque chose dans ce secteur, ce qui aurait pu permettre, selon elle, une prise en charge des travaux par les assurances pour les constructions concernées. »

En effet, elle souhaite que soit mentionné qu'il s'agissait d'une demande portant sur un arrêté de catastrophe naturelle.

Madame BOURBIER lui fait savoir que ce genre d'arrêté n'est pas du ressort du maire mais du préfet.

Madame BOURBIER fait tourner le registre pour signatures.

Madame BOURBIER demande aux membres du conseil municipal s'ils souhaitent conserver le mode de vote à main levée et nominatif.

Vote : Pour à l'unanimité

Ordre du jour

1. Budget - Commune

- Approbation du compte de gestion 2018
- Approbation du compte administratif 2018
- Affectation des résultats 2018
- Vote des subventions aux associations
- Vote du taux des taxes communales
- Budget primitif 2019
 - section de fonctionnement
 - section d'investissement
- Bilan des cessions et des acquisitions 2018

2. Budget - Eau et Assainissement

- Approbation du compte de gestion 2018
- Approbation du compte administratif 2018
- Affectation des résultats 2018
- Budget primitif 2019
 - section d'exploitation
 - section d'investissement

3. Transfert des excédents du budget Eau et Assainissement au budget de la Commune

4. Travaux d'abattage de sécurisation – quartier Bois d'Haucourt

- Validation de l'accord d'exploitation

5. Contribution au SIVOC

6. Repas des aînés 2019

1. Budget – Commune

Approbation du compte de gestion 2018

Monsieur LEBLANC présente le compte administratif 2018 qui récapitule l'ensemble des opérations effectuées en 2018.

Il montre par section :

	Dépenses	Recettes	Résultat / solde
Fonctionnement	1 157 180.01 €	1 350 372.52 € *	193 192.51 €
Investissement	112 765.35 €**	174 516.29 €***	61 750.94 €
Total	1 269 945.36 €	1 524 888.81 €	254 943.45€

* Dont 100 000 € d'excédent de fonctionnement reporté N-1

** Dont 45 865.40 € de déficit d'investissement reporté N-1

*** Dont 118 078.44 € d'affectation du résultat N-1

Le compte de gestion de Madame le trésorier d'Attichy est conforme à notre compte administratif 2018.

Madame le maire propose l'approbation du compte de gestion de Madame le trésorier d'Attichy.

Vote :

- **Pour : 16**
- **Abstentions : 3, Monsieur GOSSOT, Madame DANAN, Madame HUDO**

Approbation du compte administratif 2018

Madame le maire quitte la séance.

Monsieur ROBERT, premier adjoint, propose aux membres du conseil municipal d'approuver le compte administratif 2018 de la commune.

Vote :

- **Pour : 14**
- **Abstentions : 3, Monsieur GOSSOT, Madame DANAN, Madame HUDO**

Madame le maire réintègre la séance et remercie ceux qui lui ont accordé leur confiance.

Il est précisé que Madame le maire ayant quitté la séance lors de cette question et ne prenant pas part au vote, Madame DEBUISSER dont elle détient le pouvoir ne prend pas part au vote également.

Affectation des résultats 2018

Après conformité et approbation du compte de gestion et du compte administratif 2018, les résultats de clôture sont les suivants :

Fonctionnement : 193 192.51 €

Investissement : 61 750.94 €

Madame le maire propose d'affecter une partie de l'excédent de la section de fonctionnement à la section d'investissement, à savoir 93 192.51 € (recettes d'investissement, chapitre 10, compte 1068), de reporter le reliquat de l'excédent de fonctionnement soit 100 000 € (recettes de fonctionnement, chapitre 002) et de reporter l'excédent d'investissement de 61 750.94 € (recettes d'investissement, chapitre 001).

Vote :

- **Pour : 16**
- **Abstentions : 3, Monsieur GOSSOT, Madame DANAN, Madame HUDO**

Vote des subventions aux associations

Madame le maire rappelle que les présidents d'association ne prennent pas part au vote des subventions qui les concernent et passe la parole à Monsieur ROBERT qui présente les demandes de subventions 2019.

ASSOCIATIONS	Subventions 2019
Festival des Forêts	3000 €
Vote : <ul style="list-style-type: none">- Pour : 13- Contre : 4, Madame HEURTAULT, Madame SMESSAERT, Monsieur TANGUY et Monsieur ROBERT qui précise être contre le montant- Abstentions : 2, Madame DANAN, Madame SIGAUD	
Amitié Loisirs Aînés	800 €
Vote : Pour à l'unanimité	
A.C.P.G.-A.C.A.T.M.	320 €
Vote : Pour à l'unanimité	
U.N.C.	320 €
Vote : Pour à l'unanimité	
Comité des Fêtes	2000 €
Monsieur Laurent LAMAND, président de l'association, ne prend pas part au vote. Monsieur ROBERT détenteur de son pouvoir ne prend donc pas part au vote pour Monsieur LAMAND.	
Vote : Pour à l'unanimité	
Jumelage	500 €
Monsieur Damien BARATTE, président de l'association, ne prend pas part au vote.	
Vote : Pour à l'unanimité	

Bols d'air	400 €
Vote : Pour à l'unanimité	
Coopérative scolaire	2000 €
Vote : Pour à l'unanimité	
Judo	500 €
Vote : Pour à l'unanimité	
USP	2600 €
Vote : Pour à l'unanimité	
Compagnie d'arc	450 €
Vote : Pour à l'unanimité	
Gym volontaire	350 €
Vote : Pour à l'unanimité	

Vote du taux des taxes communales

Madame le maire donne la parole à Monsieur LEBLANC.

Il rappelle que la commune perçoit 3 taxes qui sont la Taxe d'Habitation, la Taxe Foncière Bâti et la Taxe Foncière Non Bâti.

Compte tenu des bases d'impositions prévisionnelles pour 2019, il est proposé de maintenir les taux 2018 en 2019.

	Taux 2018	Coefficient de variation proportionnelle	Taux proposés pour 2019	Base prévisionnelle 2019	Produit correspondant
Habitation	9.16	1.000000	9.16	2 723 000	249 427
Foncier (bâti)	19.38	1.000000	19.38	2 015 000	390 507
Foncier (non bâti)	43.95	1.000000	43.95	84 300	37 050
TOTAL					676 984

Madame le maire prend la parole et propose d'appliquer les taux suivants pour 2019 :

Taxe d'habitation	9.16
Taxe foncière sur le bâti	19.38
Taxe foncière sur le non bâti	43.95

Vote : Pour à l'unanimité

Madame LAMBRE souhaite souligner que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères demandée par la CCLO est très élevée alors que le service de ramassage des déchets verts est de moins en moins efficace et sur des dates de plus en plus courtes.

Monsieur LEBLANC précise que pour financer la totalité du service, la taxe devrait être augmentée considérablement. Lors du dernier conseil communautaire elle a d'ailleurs été augmentée pour être portée à 9.50 %.

Budget primitif 2019

- section de fonctionnement
- section d'investissement

Madame le maire passe la parole à Monsieur LEBLANC, adjoint aux finances. Il commente la proposition budgétaire par chapitre et par section (fonctionnement et investissement), en dépenses et recettes. Il rappelle que le budget a fait l'objet d'une présentation lors des réunions de travail.

CHAPITRES		BUDG N-1	REA N-1	PROP BP
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
011	Charges à caractère général	422 100,00	339 616,98	401 070,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	585 000,00	580 645,33	591 360,00
014	Atténuations de produits	120 000,00	114 391,00	119 500,00
022	Dépenses imprévues	61 300,00		60 000,00
023	Virement à la section d'investissement	23 219,00		21 419,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 900,00	8 874,00	8 874,00
65	Autres charges de gestion courante	121 500,00	112 530,32	153 600,00
66	Charges financières	1 200,00	1 122,38	800,00
67	Charges exceptionnelles	2 500,00		2 500,00
Totaux dépenses		1 345 719,00	1 157 180,01	1 359 123,00
RECETTES				
002	Résultat d'exploitation reporté	100 000,00	100 000,00	100 000,00
013	Atténuations de charges	4 900,00	9 321,35	1 000,00
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	162 780,00	135 000,84	177 100,00
73	Impôts et taxes	696 866,00	709 387,04	708 554,00
74	Dotations et participations	286 173,00	298 247,37	287 369,00
75	Autres produits de gestion courante	29 000,00	34 932,76	28 100,00
76	Produits financiers		6,34	
77	Produits exceptionnels	66 000,00	63 476,82	57 000,00
Totaux recettes		1 345 719,00	1 350 372,52	1 359 123,00

CHAPITRES		BUDG N-1	REA N-1	REP BP	PROP BP	PROP BP + REP BP
INVESTISSEMENT						
DEPENSES						
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	45 865,40	45 865,40			
16	Emprunts et dettes assimilées	10 400,00	10 354,40		10 800,00	10 800,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	5 700,00	5 680,80		6 250,00	6 250,00
21	Immobilisations corporelles	312 932,04	50 864,75	150 000,00	285 286,45	435 286,45
Totaux dépenses		374 897,44	112 765,35	150 000,00	302 336,45	452 336,45
RECETTES						
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté				61 750,94	61 750,94
021	Virement de la section d'exploitation (recettes)	23 219,00			21 419,00	21 419,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	8 900,00	8 874,00		8 874,00	8 874,00
10	Immobilisations corporelles	268 678,44	160 321,64		161 192,51	161 192,51
13	Subventions d'investissement	19 100,00	5 320,65		49 100,00	49 100,00
16	Emprunts et dettes assimilées	55 000,00			150 000,00	150 000,00
Totaux recettes		374 897,44	174 516,29		452 336,45	452 336,45

Madame le maire propose l'adoption du budget primitif 2019 de la commune par nature et par chapitre en section de fonctionnement et d'investissement, dépenses et recettes comprenant chapitre 65 le versement d'une subvention de fonctionnement de 14 000 € au CCAS.

Vote :

- **Pour : 15**
- **Contre : 1, Monsieur TANGUY**
- **Abstentions : 3, Monsieur GOSSOT, Madame DANAN, Madame HUDO**

Monsieur GOSSOT pense que la commune devrait anticiper plus les gros travaux d'investissement en réduisant les coûts par des investissements réguliers au final moins coûteux. Il prend l'exemple de l'école et du récent évènement sur la poste qui aurait pu être limité par un investissement dans la surveillance du village.

Bilan des cessions et des acquisitions 2018

L'article L2241-1 du Code général des Collectivités territoriales prévoit que le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2000 habitants doit donner lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune. Le bilan des acquisitions et cessions immobilières pour l'année 2018 se présente comme suit :

Acquisition – année 2018	
Désignation et localisation du bien	NEANT
Vendeurs	
Acquéreur	
Montant	
Frais	
Procédure	

Cession – année 2018	
Désignation et localisation du bien	NEANT
Cédant	
Cessionnaire	
Montant	
Frais	
Procédure	

Madame le maire demande aux membres du conseil municipal s'ils sont d'accord pour approuver le bilan des acquisitions et cessions immobilières 2018.

Vote : Pour à l'unanimité

2. Budget - Eau et Assainissement

Approbation du compte de gestion 2018

Monsieur LEBLANC présente le compte administratif 2018 qui récapitule l'ensemble des opérations effectuées en 2018.

Il montre par section :

	Dépenses	Recettes	Résultat / solde
Fonctionnement	133 484.49 €	455 667.40 €*	322 182.91 €
Investissement	315 796.80 €	1 034 951.39 €**	719 154.59 €
Total	449 281.29 €	1 490 618.79 €	1 041 337.50€

* Dont 100 000 € d'excédent de fonctionnement reporté N-1

** Dont 692 096.33 € d'excédent d'investissement reporté N-1 et 206 468.80 € d'affectation du résultat N-1

Le compte de gestion de Madame le trésorier d'Attichy est conforme à notre compte administratif 2018.

Madame le maire propose l'approbation du compte de gestion de Madame le trésorier d'Attichy.

Vote :

- **Pour : 18**
- **Abstention : 1, Madame DANAN**

Approbation du compte administratif 2018

Madame le maire quitte la séance.

Monsieur ROBERT, premier adjoint, propose aux membres du conseil municipal d'approuver le compte administratif Eau et Assainissement 2018.

Vote :

- **Pour : 16**
- **Abstention : 1, Madame DANAN**

Madame le maire réintègre la séance et remercie ceux qui lui ont accordé leur confiance.

Il est précisé que Madame le maire ayant quitté la séance lors de cette question et ne prenant pas part au vote, Madame DEBUISSER dont elle détient le pouvoir ne prend pas part au vote également.

Affectation des résultats 2018

Après conformité et approbation du compte de gestion et du compte administratif 2018, les résultats de clôture sont les suivants :

Fonctionnement : 322 182.91 €

Investissement : 719 154.59 €

Madame le maire propose d'affecter une partie de l'excédent de la section de fonctionnement à la section d'investissement, à savoir 222 182.91 € (recettes d'investissement, chapitre 10, compte 1068), de reporter le reliquat de l'excédent de fonctionnement soit 100 000 € (recettes de fonctionnement, chapitre 002) et de reporter l'excédent d'investissement de 719 154.59 € (recettes d'investissement, chapitre 001).

Vote :

- **Pour : 18**
- **Contre : 1, Monsieur TANGUY**

Budget primitif 2019

- section d'exploitation
- section d'investissement

Madame le maire passe la parole à Monsieur LEBLANC, adjoint aux finances. Il commente la proposition budgétaire par chapitre et par section (exploitation et investissement), en dépenses et recettes.

CHAPITRES		BUDG N-1	REA N-1	PROP BP
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
011	Charges à caractère général	55 000,00	1 357,33	35 000,00
022	Dépenses imprévues	4 500,00	0,00	4 500,00
023	Virement à la section d'investissement	254 500,00	0,00	253 480,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	132 128,00	132 127,16	134 508,00
67	Charges exceptionnelles	5 000,00	0,00	25 000,00
Totaux dépenses		451 128,00	133 484,49	452 488,00
RECETTES				
002	Résultat d'exploitation reporté	100 000,00	100 000,00	100 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	132 128,00	132 127,16	134 508,00
70	Vente de produits fabriqués, prestations de services	214 000,00	223 540,24	210 000,00
74	Subvention d'exploitation	5 000,00	0,00	7 980,00
Totaux recettes		451 128,00	455 667,40	452 488,00

CHAPITRES		BUDG N-1	REA N-1	REP BP	PROP BP	PROP BP + REP BP
INVESTISSEMENT						
DEPENSES						
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	132 128,00	132 127,16	0,00	134 508,00	134 508,00
041	Opérations patrimoniales	110 000,00	2 129,55	0,00	110 000,00	110 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	21 400,00	21 386,80	0,00	21 400,00	21 400,00
21	Immobilisations corporelles	1 241 665,13	160 153,29	250 000,00	1 033 417,50	1 283 417,50
Totaux dépenses		1 505 193,13	315 796,80	250 000,00	1 299 325,50	1 549 325,50
RECETTES						
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	692 096,33	692 096,33	0,00	719 154,59	719 154,59
021	Virement de la section d'exploitation	254 500,00	0,00	0,00	253 480,00	253 480,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	132 128,00	132 127,16	0,00	134 508,00	134 508,00
041	Opérations patrimoniales	110 000,00	2 129,55	0,00	110 000,00	110 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	206 468,80	206 468,80	0,00	222 182,91	222 182,91
27	Autres immobilisations financières	110 000,00	2 129,55	0,00	110 000,00	110 000,00
Totaux recettes		1 505 193,13	1 034 951,39		1 549 325,50	1 549 325,50

Madame le maire propose l'adoption du budget primitif Eau et Assainissement 2019 par nature et par chapitre en section d'exploitation et d'investissement, dépenses et recettes.

Vote :

- Pour : 17
- Contre : 1, Monsieur TANGUY
- Abstention : 1, Madame DANAN

3. Transfert des excédents du budget eau et assainissement au budget de la commune

Madame le maire rappelle aux membres du conseil municipal que les articles 64 et 66 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), modifiant les articles L. 5214-16 et L. 5216-5 du code général des collectivités territoriales, ont organisé le transfert obligatoire, au 1^{er} janvier 2020, des compétences communales «eau» et «assainissement» aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI) qui ne l'exerçaient pas déjà.

Ainsi au 1^{er} janvier 2020, la compétence eau et assainissement devrait être transférée à la communauté de communes des lisières de l'Oise.

Au vu des excédents dégagés par le budget eau et assainissement de la commune, il est proposé de les transférer en partie au budget principal de la commune avant la clôture du budget eau et assainissement au 31 décembre 2019 et le transfert de la compétence à la CCLO au 1^{er} janvier 2020.

En effet, il ressort des textes et de la jurisprudence que le reversement d'un excédent d'un budget annexe M4 vers le budget principal est possible.

Considérant que le budget annexe de l'assainissement est excédentaire sur la section de fonctionnement et sur la section d'investissement.

Considérant que les conditions de couverture du besoin de financement de la section d'investissement sont remplies.

Considérant que ces excédents ne résultent pas de la fixation à dessein d'un prix trop élevé, destiné à faire financer par les usagers les dépenses du budget principal ;

Considérant que les excédents de fonctionnement et d'investissement ne sont pas nécessaires au financement de dépenses devant être réalisées à court terme par le service eau et assainissement ;

Considérant la possibilité de transférer tout ou partie de l'excédent de fonctionnement et d'investissement du budget annexe à la collectivité de rattachement ;

Considérant les budgets primitifs 2019 de la commune et du service de l'eau et de l'assainissement ;

Madame le maire demande aux membres du conseil municipal s'ils sont d'accord pour :

- **Reverser 200 000 € d'excédent de fonctionnement du budget M49 eau et assainissement à la section de fonctionnement du budget général M14 de la commune.**
- **Reverser 300 000 € d'excédent d'investissement du budget M49 eau et assainissement à la section d'investissement du budget général M14 de la commune.**
- **Dire que les transferts feront l'objet de décisions modificatives.**

Vote :

- **Pour : 18**
- **Abstention : 1, Monsieur TANGUY**

4. Travaux d'abattage de sécurisation – quartier Bois d'Haucourt

– Validation de l'accord d'exploitation

Sur le quartier du Bois d'Haucourt, le long de la Chaussée Brunehaut, en bordure de la Forêt domaniale de Compiègne, des arbres appartenant à la commune de Pierrefonds présentent des signes de dépérissement et penchent sur les propriétés privées voisines et particulièrement sur des bâtiments.

Les récentes conditions climatiques (vent, tempête) montrent que le risque de chute de ces arbres est important aussi la commune de Pierrefonds a décidé de faire procéder à l'abattage de ces tiges afin de supprimer le risque.

Compte tenu du coût d'une telle opération, un accord a été trouvé avec l'entreprise Cherault qui se charge de l'exploitation avec en contrepartie conservation de la jouissance des bois dans les conditions suivantes :

Travaux d'abattage de sécurisation, Chaussée Brunehaut, quartier du Bois d'Haucourt, de 25 tiges de diamètre compris entre 40 et 75 cm à 1m30 du sol (1 charme sec de 20 cm de diamètre, 1 tilleul de 35 cm de diamètre, 1 frêne de 50 cm de diamètre, 1 frêne de 15 cm de diamètre, 21 hêtres), étant entendu que :

- L'entreprise prend en charge le tirage des bois, l'évacuation des bois et le recape des brins pliés et cassés lors de l'exploitation.
- Les réseaux électriques et téléphoniques présents seront préservés (DICT à la charge de l'exploitant).
- Sécurisation du chantier à la charge de l'exploitant.
- L'exploitant conserve la jouissance des bois. Ces derniers pourront être mis en dépôt au coin de la parcelle de la commune.
- Délai d'exploitation : 15 avril 2019, délai de remise en état de la place de dépôt : 30 avril 2019.
- La place de dépôt sera remise en état sitôt sa libération.
- La valeur du bois compensant le coût des travaux d'abattage, le coût de l'opération est nul.

Madame le maire demande aux membres du conseil municipal s'ils sont d'accord pour valider l'accord relatif aux travaux d'abattage de sécurisation – quartier Bois d'Haucourt ?

Vote : Pour à l'unanimité

5. Contribution au SIVOC

La commune de Pierrefonds adhère au SIVOC, Syndicat Intercommunal à Vocation Culturelle.

Les budgets des syndicats de communes sont principalement alimentés par les contributions que leur versent les communes membres, soit sous forme de contributions budgétaires, soit sous forme de contributions fiscalisées, le cumul des deux types de contributions étant possible.

La participation de la commune de Pierrefonds au Syndicat Intercommunal à Vocation culturelle fait l'objet d'une fiscalisation partielle, et de l'émission d'un titre de recette, ainsi :

Participation de la commune :

- Contribution directe au SIVOC par le règlement d'un titre de recette,
- Contribution fiscalisée pour le reliquat.

La contribution totale de la commune de Pierrefonds pour 2019 s'élève à 28 820 €.

Le recouvrement de la contribution fiscalisée ne pourra être poursuivi que dans la mesure où la commune aura, une nouvelle fois, délibéré dans ce sens.

Acceptez-vous le maintien de cette contribution fiscalisée avec la répartition suivante :

- **Contribution directe avec émission d'un titre de recette : 2600 €,**
- **Contribution fiscalisée : 26 220 €**

Vote : Pour à l'unanimité

6. Repas des aînés 2019

Comme chaque année, la commune offrira prochainement aux administrés de plus de 70 ans, un repas avec animation. Ce repas nous sera facturé 30 euros par participant et aura lieu au « Domaine des Thermes ».

Etes-vous d'accord pour :

- La prise en charge par la commune du prix du repas fixé à 30 € pour les administrés de plus de 70 ans de la commune,
- Fixer à 30 € la participation des accompagnants et extérieurs.

Vote : Pour à l'unanimité

La séance est levée à 22h20.